

**PROJET " INITIATIVE POUR LA  
TRANSPARENCE DE L'ACTION  
CLIMATIQUE (ICAT) "  
EN COTE D'IVOIRE**

**LIVRABLE W**

**RAPPORT FINAL**

# Initiative for Climate Action Transparency - ICAT

## Rapport final

13 Septembre 2025

### **AVERTISSEMENT**

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise, sous quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit (électronique, photocopie, enregistrement ou autre), à des fins commerciales sans l'autorisation préalable de la CÔTE D'IVOIRE.

Toutefois, le contenu de cette publication peut être utilisé, partagé, copié, reproduit, imprimé et/ou stocké, à condition de mentionner clairement la CÔTE D'IVOIRE et ICAT comme sources. En aucun cas, le contenu ne peut être altéré ou modifié sans l'autorisation expresse de la CÔTE D'IVOIRE.

### **PRÉPARÉ SOUS LA DIRECTION DE**

L'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT), soutenue par l'Autriche, le Canada, l'Allemagne, l'Italie et la Children's Investment Fund Foundation.



Federal Ministry  
Republic of Austria  
Climate Action, Environment,  
Energy, Mobility,  
Innovation and Technology



Environnement et  
Changement climatique Canada



The ICAT project is hosted by the United Nations Office for Project Services (UNOPS).

## TABLE DES MATIERES

<b>ABRÉVIATION DE SIGLE</b>	<b>4</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>6</b>
<b>I. LES ACQUIS DU PROJET</b>	<b>7</b>
I .1. Diagnostic du paysage de la finance climat	7
I .2. Méthodologie nationale pour le marquage climat, le chiffrage des CDN et l'évaluation des besoins	7
I .3. Architecture institutionnelle et manuel de procédures du MNV finance climat	9
<b>II. DEFIS RENCONTRES ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>14</b>
II .1. Défis et contraintes rencontrés	14
II.2. Recommandations et prochaines étapes	15
<b>III. PLANIFICATION PROPOSEE POUR LA PHASE ICAT II</b>	<b>16</b>
III.1. Finalisation et déploiement complet de la plateforme MNV finance climat	17
III.2. Renforcement des capacités et appropriation nationale	17
<b>CONCLUSION</b>	<b>18</b>

## ABRÉVIATION DE SIGLE

**AFD** : Agence Française de Développement

**BAD** : Banque Africaine de Développement

**CDN** : Contributions Déterminées au niveau National

**CCNUCC** : Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique

**FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

**FEM** : Fonds pour l'Environnement mondial

**FVC** : Fonds Vert pour le Climat

**GES** : Gaz à Effet de Serre

**ICAT** : Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique

**MNV ou MRV** : Mesure, Notification et Vérification

**MoU** : Mémorandum d'Attente

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

**OCDE-CAD** : Organisation de Coopération et de Développement Économiques-Comité d'Aide au Développement

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PNA** : Programme National d'Adaptation

**PNCC** : Programme National Changements Climatiques

**PND** : Programme National de Développement

**SNPREF** : Stratégie Nationale de Protection des Forêts

**SNTC** : Système National de Transparence Climatique

**UNOPS** : Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets

**USD** : Dollar Américain

## REMERCIEMENTS

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire tient à exprimer sa profonde reconnaissance à l'endroit de ses partenaires techniques et financiers, dont l'appui constant et déterminant a permis la mise en place du système national de Mesure, Notification et Vérification (MNV) de la finance climatique.

Il tient, en particulier, à adresser ses remerciements les plus distingués au Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS) pour son appui financier qui a permis de réaliser toutes les activités de la première phase du projet ICAT, ainsi que le secrétariat ICAT pour son engagement constant dans la gestion et la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Aussi la Côte d'Ivoire tenait à témoigner sa reconnaissance à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), à travers son projet SCALA dont l'appui technique et financier a permis de prendre en compte d'autres acteurs nationaux supplémentaires issus de plusieurs structures étatiques et du secteurs privé qui ont trouvé un intérêt particulier au projet ICAT.

Le Gouvernement exprime également sa reconnaissance à l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) et au cabinet international GAUSS, dont l'appui a complété de manière significative ce processus de l'implémentation de la première du projet ICAT.

Leur contribution a été essentielle pour doter la Côte d'Ivoire d'un outil robuste, transparent et crédible de suivi des flux financiers climatiques, renforçant la gouvernance nationale et la mobilisation de ressources en faveur d'un développement durable et résilient.

## INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire, confrontée aux effets de plus en plus marqués du changement climatique, a révisé sa Contribution déterminée au niveau national (CDN) et évalué le coût global de mise en œuvre de ses actions prioritaires à environ **22 milliards de dollars US**: 12 milliards pour l'adaptation et 10 milliards pour l'atténuation. Malgré ces engagements, la capacité nationale de transparence du financement climatique reste faible: le pays dispose de peu d'expérience en matière de suivi des financements internationaux, les flux sont souvent gérés par les bailleurs sans partage d'information et il n'existe pas de base de données centralisée pour collecter les flux reçus.

Dans ce contexte, le Gouvernement ivoirien et l'Initiative pour la transparence de l'action climatique (ICAT) ont mis en œuvre un projet visant à combler ces lacunes. **L'objectif général** est de développer et mettre en œuvre un **système national de Mesure, Notification et Vérification (MRV) du financement climatique** qui permette de suivre la fourniture et la réception de l'aide climatique, d'évaluer les besoins financiers, de mesurer les résultats obtenus et de rendre compte à la CCNUCC. Deux objectifs spécifiques structurent cette ambition :

1. **Standardiser un système national** pour identifier les besoins de financement climatique nécessaires à l'atteinte des objectifs de la CDN et des mesures d'adaptation associées.
2. **Développer un système MRV** capable de suivre les flux de financement climatique à la fois internationaux et domestiques pour soutenir la mise en œuvre de la CDN.

L'assistance technique fournie s'est traduite par la conception et l'opérationnalisation du cadre national de suivi du financement climatique. Elle a notamment permis : d'identifier les parties prenantes et les sources de données pertinentes, de mettre en place des mécanismes de collecte régulière, d'élaborer des procédures de partage, d'évaluation, de suivi, de vérification et de communication des données, de définir des méthodologies pour mesurer et classer les flux financiers climatiques, de renforcer les capacités des acteurs nationaux et d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre complète du système.

Ce rapport final présente les résultats obtenus et propose des orientations pour pérenniser ce système de suivi du financement climatique au sein du Système national de transparence climatique de la Côte d'Ivoire.

## I. LES ACQUIS DU PROJET

### I.1. Diagnostic du paysage de la finance climat

Le projet a d'abord réalisé un diagnostic exhaustif du cadre de financement climatique en Côte d'Ivoire. Cette analyse a mis en évidence des besoins financiers considérables pour atteindre les objectifs climatiques nationaux : la mise en œuvre des CDN 2021-2030 est estimée à environ 22 milliards USD (environ 17 % du PIB), dont seulement 5,21 milliards USD ont été mobilisés entre 2016 et 2022. Ce fort déficit de financement souligne la nécessité d'accroître significativement les flux financiers consacrés au climat. Le diagnostic montre que la Côte d'Ivoire dépend encore largement des ressources internationales (FVC, FEM, banques multilatérales) pour combler ce gap, malgré un engagement croissant du budget national et l'émergence de financements privés (par exemple via les premières obligations vertes). Les investissements climatiques privés restent en deçà des besoins du pays, ce qui confirme l'importance d'une plus grande mobilisation externe et d'innovations financières nationales.

Parallèlement, le projet a identifié plusieurs limites institutionnelles freinant l'efficacité de la finance climat. Les capacités techniques et institutionnelles demeurent limitées, la qualité des données financières climat est insuffisante, et l'intégration des dépenses climatiques dans la planification budgétaire reste partielle. De plus, la gouvernance est perfectible : une meilleure coordination inter-agences et transparence est requise pour orchestrer l'action de multiples acteurs (ministères sectoriels, Ministère des Finances, partenaires internationaux, secteur privé). Face à ces constats, des pistes d'amélioration structurantes ont été formulées. Le rapport final préconise de renforcer les capacités nationales et les systèmes d'information, en développant des outils de suivi adaptés au contexte ivoirien. Il recommande d'institutionnaliser la coordination entre ministères (notamment entre les ministères sectoriels et le Ministère des Finances) afin de mieux intégrer le climat dans les budgets publics. La mobilisation accrue de financements internationaux – via le Fonds vert, le FEM ou des bailleurs bilatéraux – est jugée indispensable pour combler le manque à gagner. Enfin, le diagnostic propose d'explorer des solutions innovantes telles que la création d'un fonds souverain climatique national pour attirer des capitaux externes vers des projets verts locaux. Ces résultats fournissent une base stratégique solide pour restructurer la politique de finance climat en Côte d'Ivoire, en orientant les réformes nécessaires dans le paysage institutionnel et financier.

### I.2. Méthodologie nationale pour le marquage climat, le chiffrage des CDN et l'évaluation des besoins

Un acquis majeur du projet ICAT est l'élaboration d'une méthodologie nationale intégrée pour suivre et planifier le financement climatique. Cette méthodologie repose d'abord sur un système de marquage climat des investissements publics, adapté au contexte ivoirien. Concrètement, des critères climat ont été définis pour étiqueter les dépenses budgétaires liées à l'atténuation et à l'adaptation, en s'inspirant des référentiels internationaux (marqueurs de Rio de l'OCDE, co-bénéfices climat de la Banque mondiale, etc.). Cet outil de marquage permet d'identifier de manière systématique les fonds publics contribuant aux objectifs climatiques, et d'assurer qu'ils promeuvent un développement durable.

D'autre part, le projet a développé une méthodologie de chiffrage des CDN robuste. Celle-ci a mobilisé les données des plans et programmes existants (CDN révisées, Plan National d'Adaptation, programmes sectoriels, Plan d'Investissement Public), complétées par des consultations d'experts nationaux. Cette approche méthodique, combinant analyse documentaire, extrapolation de coûts de projets pilotes et scénarios budgétaires, a abouti à des estimations financières précises pour chaque secteur prioritaire, en différenciant les besoins d'atténuation et d'adaptation. Par exemple, les coûts des actions d'adaptation ont été évalués en s'appuyant sur les programmes agricoles climato-intelligents, les stratégies forestières (SNPREF) ou les plans d'adaptation du secteur eau. Ce travail de chiffrage a quantifié l'effort financier requis par la CDN, renforçant la crédibilité des engagements du pays et orientant les ressources vers les priorités climatiques nationales.

En outre, la méthodologie nationale comprend un volet inédit d'évaluation des besoins de financement climatique et du soutien reçu. Ce cadre analytique aligne la Côte d'Ivoire sur les exigences de transparence de l'Accord de Paris (articles 13 et 2.1c) en structurant la quantification des besoins et le suivi des appuis financiers internationaux. S'appuyant sur les meilleures pratiques internationales (outils du NDC Partnership, analyses du Climate Policy Initiative, exigences du Fonds vert, etc.), l'équipe projet a défini des principes directeurs et des procédures pour estimer les besoins financiers par secteur et recenser les soutiens externes reçus. La méthodologie adopte une approche participative et multi-acteurs, assure la cohérence avec les standards internationaux (CCNUCC, OCDE-CAD) et l'alignement avec les politiques nationales (PND, PNA, PNCC), tout en intégrant les dimensions transversales (genre, vulnérabilités locales). Concrètement, elle combine plusieurs méthodes de collecte de données (revue des documents stratégiques, questionnaires auprès des ministères, ateliers de validation) et de calcul (coûts unitaires, extrapolations à partir de projets existants, budgétisation par scénarios) pour estimer au plus juste les besoins financiers.

En parallèle, le suivi des financements climat mobilisés se fait par source (État, bailleurs, privé), instrument financier, secteur et type d'action, en exploitant les rapports des partenaires (FVC, FEM, BAD, AFD) et les bases de données nationales (budget, PNCC). L'ensemble de ces données est synthétisé dans des tableaux de bord clairs présentant les besoins par secteur, les financements effectivement obtenus, les partenaires contributeurs et les écarts restants à combler. Ce dispositif méthodologique offre ainsi à la Côte d'Ivoire un outil complet pour mesurer les flux de finance climat, identifier les gaps de financement et orienter les décisions stratégiques ; que ce soit pour ajuster les politiques publiques, intensifier la mobilisation de ressources, ou renforcer le reporting international (ex. préparation des Rapports Biennaux de Transparence).

### **I .3. Architecture institutionnelle et manuel de procédures du MNV finance climat**

Le projet a également abouti à la conception d'une architecture institutionnelle solide pour le système national de Mesure, Notification et Vérification (MNV) des financements climatiques. Cette architecture définit avec précision les rôles et responsabilités des entités nationales dans la collecte, le traitement et la validation des données de finance climat. Elle s'articule autour de trois organes principaux :

- ✓ un Comité de Pilotage de haut niveau,
- ✓ un Comité Technique opérationnel, et
- ✓ un Secrétariat Exécutif permanent.

Le Comité de Pilotage, présidé par un représentant du ministère en charge de l'Environnement et incluant le Ministère des Finances, assure la supervision stratégique du système. Il valide les méthodologies et le manuel de procédures, oriente les actions à mener et veille à la mobilisation des ressources nécessaires. Composé des principaux ministères sectoriels et d'institutions clés (Parlement, secteur privé, société civile, etc.), ce comité garantit une coordination interministérielle efficace au plus haut niveau. Ensuite, le Comité Technique constitue l'organe central pour l'opérationnalisation du MNV finance climat. Organisé en groupes de travail spécialisés ; notamment un groupe pour la notification des données (collecte et consolidation) et un pour la vérification des données ; il est chargé de la collecte auprès des ministères et partenaires, du contrôle de qualité et de la validation technique des informations financières climat. Il réunit les experts des administrations (Direction du Budget, PNCC, points focaux climat dans les ministères, etc.) afin d'assurer une vérification rigoureuse des données (cohérence, exactitude, exhaustivité) avant leur utilisation. Enfin, le Secrétariat Exécutif, rattaché à l'entité coordinatrice nationale (par exemple la Direction Climat au MINEDDTE), assure le

fonctionnement administratif du système. Il centralise les données validées, gère la plateforme de base de données, organise les réunions, et prépare les rapports officiels destinés au Comité de Pilotage et au reporting international. Grâce à cette architecture en trois niveaux, le MNV finance climat s'intègre durablement dans l'appareil institutionnel public, chaque organe jouant un rôle complémentaire pour garantir la fiabilité et la transparence des informations.

En support à cette gouvernance, un manuel de procédures détaillé a été élaboré et validé. Ce manuel décrit l'ensemble des règles, méthodes et processus opérationnels pour faire fonctionner le système national de MRV des financements climatiques. Il couvre trois étapes clefs du cycle des données :

- ✓ la collecte et notification des données,
- ✓ la vérification des données, et
- ✓ l'archivage des données.

Pour la collecte, le manuel institue un réseau de points focaux dans chaque ministère et institution concernée, chargés de rassembler semestriellement les informations sur les projets climatiques et les flux financiers associés. Les données collectées couvrent aussi bien les aspects quantitatifs (montants, sources internes ou externes, instruments financiers, part climat des financements) que qualitatifs (type de projet, secteur, objectifs visés, avancées physiques et impacts obtenus). Une fois centralisées par le groupe de travail "notification", ces données font l'objet d'une vérification approfondie par le groupe de travail "vérification". Le manuel précise les critères de qualité à respecter (exactitude, cohérence, complétude, fiabilité, traçabilité temporelle) et les étapes du contrôle : revue croisée avec d'autres sources (rapports budgétaires nationaux, rapports de projets des bailleurs, bases de données existantes), identification des écarts ou incohérences, retour vers les entités déclarantes pour correction si nécessaire. Ce processus garantit une assurance qualité robuste, renforcée par des audits périodiques et des formations continues des fournisseurs de données. Enfin, une fois validées, les informations sont archivées de façon sécurisée par le Secrétariat Exécutif, au sein d'une base de données nationale centralisée (et par duplicita physique), avec des protocoles stricts de sauvegarde et de traçabilité. Le manuel prévoit en outre une mise à jour régulière (tous les trois ans) pour améliorer en continu le système à la lumière des retours d'expérience. L'instauration de ce dispositif institutionnel et procédural constitue un acquis fondamental : il inscrit durablement le suivi de la finance climat dans les pratiques de l'administration ivoirienne. À travers des processus standardisés et des responsabilités clairement réparties, le pays se dote d'une infrastructure de transparence pérenne, capable de produire chaque année des données fiables pour orienter les politiques publiques et rassurer les partenaires financiers.

## Intégration du MNV finance climat au Système National de Transparence Climatique et feuille de route de mise en œuvre

Dernier acquis stratégique, le projet a veillé à inscrire le système MNV finance climat au cœur du Système National de Transparence Climatique (SNTC) de la Côte d'Ivoire. Autrement dit, le suivi des financements climatiques ne fonctionnera pas en silo, mais en synergie avec les autres piliers de la transparence climatique.

Le SNTC national repose sur quatre composantes interconnectées :

- (i) l'inventaire national des GES (mesure des émissions et absorptions),
- (ii) le suivi des politiques et mesures d'atténuation,
- (iii) le suivi des mesures d'adaptation, et
- (iv) le suivi du soutien climatique (finance, transferts de technologies, renforcement de capacités).

Le système MNV des financements climatiques conçu par le projet s'intègre précisément dans ce quatrième pilier, dont il devient la pièce maîtresse pour tracer les flux financiers climat. L'intégration au SNTC a pour but de relier chaque franc mobilisé à son utilisation et à ses résultats climatiques sur le terrain, assurant une traçabilité complète du financement jusqu'à l'impact. Ainsi, les données du MNV finance climat communiqueront directement avec celles des autres modules : par exemple, un investissement consigné dans le système finance climat sera associé à la politique d'atténuation ou au projet d'adaptation qu'il finance, et aux réductions d'émissions ou gains de résilience obtenus. Cette approche intégrée renforce la cohérence des données et évite les doublons, tout en facilitant la génération de rapports consolidés croisant financements, actions et résultats.

Le projet a défini des principes d'intégration clairs pour garantir cette interopérabilité. D'une part, une interopérabilité technique est prévue : la plateforme MNV finance climat utilisera des formats de données standardisés et des interfaces de programmation (API) sécurisées pour échanger automatiquement avec les bases de l'inventaire GES, du suivi des mesures d'atténuation et d'adaptation. D'autre part, un alignement méthodologique est assuré : la taxonomie nationale de la finance climat adoptée et les indicateurs de suivi seront cohérents avec les normes internationales (OCDE-CAD, directives de la CCNUCC) et harmonisés avec les indicateurs utilisés dans les autres piliers du SNTC. Un soin particulier est apporté à la traçabilité des liens entre financement et action : chaque financement climatique sera étiqueté de façon à indiquer s'il cible l'atténuation, l'adaptation ou les deux, et relié via un identifiant unique aux projets ou politiques climatiques correspondants, permettant une navigation transparente entre les données financières et les résultats obtenus. Enfin, le

principe d'un reporting intégré a été retenu : le SNTC disposera de tableaux de bord et de rapports unifiés où les informations de finance climat seront systématiquement croisées avec les avancées en matière de réduction des émissions et d'adaptation, pour répondre aux exigences de reporting du BTR et aux besoins de pilotage national. En somme, grâce à ces mesures, le suivi des financements climatiques devient un élément central du dispositif global de transparence, pleinement connecté aux autres dimensions de l'action climatique.

Pour soutenir cette intégration, le projet a également conçu l'architecture technique de la plateforme informatique du MNV finance climat et une feuille de route d'implémentation. La plateforme web nationale existante ([financedurable.ci](http://financedurable.ci)) va être enrichie pour accueillir le module MNV finance climat, dans une optique de système modulaire, sécurisé et interopérable avec les systèmes nationaux et internationaux. Ses spécifications prévoient des modules fonctionnels tels qu'un registre national des financements climat (pour comptabiliser automatiquement chaque flux financier et transaction carbone), un module de production de rapports conformes aux formats UNFCCC, des tableaux de bord interactifs pour visualiser en temps réel les fonds mobilisés, les besoins restants et les progrès accomplis, ainsi qu'un module de gestion des connaissances (centralisant études et documents). Des fonctionnalités clés incluent la mise à disposition d'informations en temps réel sur les besoins et financements acquis, un registre centralisé évitant les doubles comptabilisations, et la centralisation des données financières-climat pour éclairer la décision politique. L'objectif est de faire de cette plateforme un outil de référence national en matière de transparence climatique, simple d'accès (interface en français), évolutif et aligné aux meilleures pratiques numériques.

Enfin, un plan de déploiement par étapes a été établi pour assurer l'opérationnalisation complète du système MNV finance climat. La feuille de route s'échelonne sur 18 mois et détaille les actions à mener à court, moyen et long terme. Dans les 6 premiers mois, l'accent est mis sur les fondations : finaliser la taxonomie nationale de la finance climat et la faire adopter officiellement, consolider le cadre juridique en intégrant le MNV finance climat dans la réglementation (par exemple via un décret rendant la plateforme et le système obligatoires), réaliser un audit et renforcer l'architecture technique du site [financedurable.ci](http://financedurable.ci), et formaliser les protocoles de partage de données entre institutions par la signature de MoU inter-institutionnels. Parallèlement, un programme de formation des points focaux est prévu pour s'assurer que chaque ministère maîtrise les outils de collecte et la nouvelle taxonomie climat dès le lancement du système. Ensuite, sur le moyen terme (6-12 mois), la feuille de route prévoit le déploiement progressif des différents modules de la plateforme (par exemple, rendre opérationnel le registre des flux financiers et le suivi des

crédits carbone, intégrer les données climat dans les outils de planification CDN/PNA/PND via des connexions API, etc.), ainsi que le lancement de premiers rapports pilotes combinant financements, actions et résultats afin de tester l'ensemble du dispositif. Sur le long terme (>12 mois), l'accent sera mis sur l'optimisation et la pérennisation du système : interopérabilité complète en temps réel avec l'inventaire GES et les suivis d'atténuation/adaptation, intégration d'outils géospatiaux et de modules prospectifs pour analyser les scénarios financiers sur le climat, engagement accru du secteur privé (par ex. via un portail dédié et l'intégration du marché carbone) et évaluations externes de performance pour ajuster le système. Cette démarche planifiée garantit que le MNV finance climat passe du stade de conception à une réalité opérationnelle ancrée dans les pratiques de gestion publique. À terme, la Côte d'Ivoire disposera ainsi d'un système intégré, fonctionnel et reconnu, pour le suivi de la finance climatique, ce qui aura un effet structurant durable : les données de finance climat alimenteront en continu les politiques publiques (budgétisation sensible au climat, planification des investissements verts), amélioreront la redevabilité envers les citoyens et les partenaires internationaux, et renforceront la capacité du pays à mobiliser des ressources en démontrant transparence et efficacité dans l'utilisation des fonds climatiques. Ce chapitre des acquis met donc en lumière des résultats concrets et stratégiques qui posent les bases d'une gouvernance financière climatique renforcée pour les années à venir.

## II. DEFIS RENCONTRES ET RECOMMANDATIONS

### II .1. Défis et contraintes rencontrés

La mise en place du système MNV finance climat a révélé plusieurs limitations structurelles et contextuelles qui freinent aujourd’hui l’efficacité de la finance climat en Côte d’Ivoire :

- ***Fiabilité et disponibilité des données insuffisantes*** : Les estimations des besoins et des flux climatiques sont encore fragilisées par des données incomplètes ou hétérogènes. Les informations financières transmises par les ministères, les bailleurs ou le secteur privé ne sont pas toujours compatibles ni actualisées, ce qui complique la consolidation et l’analyse.
- ***Faibles capacités institutionnelles et techniques*** : Les acteurs publics disposent encore de ressources limitées pour appliquer les méthodologies de marquage, évaluer les coûts et gérer les bases de données. Les compétences en suivi-évaluation, budgétisation climatique et contrôle de qualité restent à renforcer.
- ***Intégration insuffisante des dépenses climat dans les budgets*** : La budgétisation nationale n’intègre pas systématiquement les coûts liés au climat, rendant difficile le suivi des engagements climat dans les finances publiques et limitant la visibilité de ces dépenses.
- ***Cadre juridique et réglementaire incomplet*** : L’absence de textes contraignants sur la collecte, la vérification et l’archivage des données financières climat limite la redevabilité. Les rôles des institutions ne sont pas toujours clairement définis et les protocoles de partage de données manquent de formalisation.
- ***Mobilisation financière insuffisante*** : Malgré les 22 milliards USD nécessaires pour mettre en œuvre la CDN, seuls 5,21 milliards ont été mobilisés entre 2016 et 2022, laissant un important déficit de financement. La dépendance vis-à-vis des fonds bilatéraux et multilatéraux reste forte, et le secteur privé peine encore à investir dans les projets climatiques nationaux.
- ***Coordination intersectorielle perfectible*** : Les ministères sectoriels, le ministère des Finances et les agences publiques travaillent souvent en silos. Les échanges d’informations et la cohérence entre les différents MRV (GES, atténuation, adaptation et financement) doivent être consolidés pour assurer une véritable interopérabilité.

- **Facteurs macro-économiques et risques exogènes :** Les fluctuations économiques (récession, baisse des recettes fiscales, hausse des dépenses sociales) réduisent les marges budgétaires disponibles et augmentent la vulnérabilité du pays face au surendettement et à l'instabilité des marchés financiers.

## II.2. Recommandations et prochaines étapes

Pour surmonter ces défis et assurer la durabilité du système MNV finance climat, les recommandations suivantes sont formulées :

- **Renforcer les capacités humaines et institutionnelles.**
  - ⇒ Organiser des formations régulières pour les points focaux ministériels sur le marquage climat, la budgétisation et le contrôle de qualité des données ;
  - ⇒ Doter les institutions d'outils informatiques adaptés et de moyens humains suffisants ;
  - ⇒ Instaurer une cellule dédiée au sein du ministère des Finances pour intégrer les coûts climat dans les budgets.
- **Améliorer la collecte et la qualité des données.**
  - ⇒ Formaliser la désignation de points focaux et signer des protocoles d'échange d'informations entre les ministères, les bailleurs et les acteurs privés ;
  - ⇒ Créer une base de données centralisée sécurisée et interopérable, alimentée via des formats normalisés ;
  - ⇒ Documenter systématiquement les hypothèses utilisées pour le chiffrage des coûts et renforcer les audits de données.
- **Consolider le cadre juridique et la gouvernance.**
  - ⇒ Adopter un décret rendant obligatoire la participation au système MNV finance climat et définissant les responsabilités des différents organes ;
  - ⇒ Mettre à jour régulièrement le manuel de procédures pour intégrer les retours d'expérience ;
  - ⇒ Renforcer le rôle du Comité de pilotage en lui donnant un pouvoir décisionnel sur les modalités de collecte, de vérification et de reporting.
- **Mobiliser davantage de financements climatiques.**

- ⇒ Élaborer une stratégie de mobilisation des ressources axée sur la diversification des instruments (fonds souverain vert, obligations vertes, marchés du carbone, partenariats public-privé) ;
- ⇒ Renforcer les démarches de plaidoyer auprès des bailleurs multilatéraux (FVC, FEM, BAD, Banque mondiale) et des partenaires bilatéraux ;
- ⇒ Encourager le secteur privé (banques, assurances, investisseurs institutionnels) à s'engager via des incitations fiscales, des garanties publiques et des mécanismes de partage des risques.

- **Assurer une coordination et une intégration complètes.**

- ⇒ Opérationnaliser rapidement la plateforme [www.financedurable.ci](http://www.financedurable.ci) et assurer son interopérabilité avec les autres composantes du SNTC (inventaire GES, suivi atténuation/adaptation) ;
- ⇒ Instituer des réunions régulières entre le Comité de pilotage, le Comité technique et le Secrétariat exécutif pour harmoniser les méthodologies et suivre la mise en œuvre des recommandations ;
- ⇒ Intégrer des dimensions transversales (genre, inclusion des collectivités locales, emplois verts) dans le suivi de la finance climat.

En surmontant ces contraintes par un cadre institutionnel robuste, des données fiables, des capacités renforcées et une mobilisation accrue des ressources, la Côte d'Ivoire sera en mesure d'ancrer durablement son système de suivi du financement climatique, de renforcer sa transparence et d'augmenter sa résilience face aux défis climatiques.

### III. PLANIFICATION PROPOSEE POUR LA PHASE ICAT II

La seconde phase du projet ICAT, appelée ici ICAT II, doit capitaliser sur les acquis et remédier aux contraintes identifiées pour rendre le système MNV finance climat pleinement opérationnel et durable. Elle pourrait s'articuler autour de trois axes prioritaires et d'un calendrier indicatif :

#### III.1. Finalisation et déploiement complet de la plateforme MNV finance climat

- *Consolidation du cadre juridique et institutionnel*: adoption d'un décret interministériel instituant le MNV finance climat, y compris l'intégration du cadre du reporting et de divulgation de la Taxonomie de transition verte, et rendant obligatoires la collecte et la transmission de données. Actualisation du manuel de

procédures et signature de protocoles entre ministères, bailleurs et secteur privé.

- *Développement informatique*: achèvement du registre national des financements climat et des modules de reporting, avec interopérabilité complète via API avec les inventaires GES, le suivi des politiques d'atténuation et d'adaptation.
- *Tests et mise en service*: tests à blanc avec les ministères pilotes, corrections et mise en production. Diffusion d'un guide d'utilisation et accompagnement technique.

### III.2. Renforcement des capacités et appropriation nationale

- *Formation continue des acteurs*: organisation d'ateliers pour les points focaux sectoriels, les directions budgétaires et les partenaires financiers afin de maîtriser la taxonomie nationale de la finance climat et l'utilisation de la plateforme.
- *Appui aux collectivités territoriales et au secteur privé*: extension du système MNV aux régions et communes pour intégrer les investissements décentralisés ; sensibilisation et incitation des entreprises et institutions financières à déclarer leurs flux climat ; création d'un portail dédié pour le secteur privé.
- *Renforcement des institutions nouvelles, notamment la CNLCC et la PNFV* : dotation en personnel et en ressources pour assurer l'animation du système, la gestion des données, l'assistance aux utilisateurs et la préparation des rapports BTR et nationaux.

### III.3. Mobilisation des ressources et pérennisation

- *Mobilisation financière*: mise en place d'un fonds national d'appui à la finance climat afin de co-financer les projets prioritaires et attirer les investisseurs ; structuration d'instruments innovants (obligations vertes, crédits carbone, blended finance) ; préparation de projets bancables pour les bailleurs multilatéraux.
- *Suivi-évaluation et amélioration continue*: élaboration d'un cadre de suivi-évaluation pour mesurer l'impact du système (qualité des données, montants mobilisés, projets financés) et proposer des ajustements ; organisation d'une évaluation externe de performance afin d'améliorer la transparence et la crédibilité du système.
- *Communication et mise en réseau*: publication de rapports semestriels et d'un tableau de bord public pour renforcer la

redevabilité ; participation active aux initiatives internationales (ICAT, NDC Partnership, CPI) pour échanger les bonnes pratiques et attirer de nouveaux partenaires.

## CONCLUSION

Le projet ICAT a franchi une étape décisive en dotant la Côte d'Ivoire d'un cadre méthodologique, institutionnel et technique pour mesurer, notifier et vérifier les financements climatiques. Il a permis de dresser un diagnostic clair des besoins et des lacunes, de concevoir une méthodologie nationale de marquage et de chiffrage, de définir une architecture de gouvernance et de mettre en chantier une plateforme numérique interopérable.

Toutefois, les défis restent nombreux : la qualité des données doit encore être améliorée, les capacités institutionnelles renforcées, la mobilisation financière augmentée et la coordination intersectorielle consolidée. Le lancement d'une phase ICAT II est donc essentiel pour transformer ces outils en un système pleinement opérationnel et pérenne. Grâce à une mobilisation collective de l'État, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers et des collectivités locales, la Côte d'Ivoire pourra poursuivre sa trajectoire vers une économie résiliente et sobre en carbone, tout en répondant aux exigences du Cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de Paris.